



# UNEA : « Les personnes en situation de handicap apportent richesse et diversité au sein des équipes »



Entretien avec  
**Pamela BRYANT,**  
Présidente de l'UNEA

**L'Union Nationale des Entreprises Adaptées (UNEA) fédère les entreprises adaptées sur l'ensemble du territoire et s'évertue à briser « le plafond de verre », toujours persistant, en matière d'insertion professionnelle pour les personnes en situation de handicap.**

**Pouvez-vous nous présenter l'Union Nationale des Entreprises Adaptées (UNEA) en décrivant sa vocation ainsi que le sens de ses missions ?**

L'Union Nationale des Entreprises Adaptées (UNEA) est une association professionnelle qui fédère les Entreprises Adaptées sur l'ensemble du territoire. Actuellement, notre taux de représentativité est de 76% par rapport au nombre total de structures agréées en tant qu'entreprises adaptées.

Fort de ce postulat, le rôle de l'UNEA est avant tout de fédérer ces entreprises, de les représenter et de défendre ce modèle entrepreneurial unique. Notre mission principale est de favoriser le développement de ce modèle afin de maximiser l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap.

Nous nous attachons à promouvoir une image positive des Entreprises Adaptées, à partager leur savoir-faire inclusif et à encourager la création de nouvelles structures sur tout le territoire. En outre, nous soutenons la professionnalisation des Entreprises Adaptées.

Nous mettons l'accent sur le développement des compétences à tous les niveaux de l'organisation : direction, management, et employabilité des personnes en situation de handicap. Cela contribue à garantir la pérennité et le développement économique des entreprises adaptées et de garantir la durabilité de l'emploi.

## Quelle est la spécificité et les critères requis pour bénéficier du statut d'Entreprise Adaptée ?

Comme susmentionné, une Entreprise Adaptée est un modèle entrepreneurial au service d'une mission sociale. Ce modèle se définit par deux composantes : l'aspect entrepreneurial et l'aspect «adapté».

Le volet entrepreneurial (le «E») se concentre sur le développement d'activités économiques viables, pérennes et créatrices d'emplois sur les territoires.

Le volet «adapté» (le «A») concerne l'adaptation de ce modèle économique à l'inclusion majoritaire de personnes en situation de handicap parmi les effectifs de l'entreprise.

L'objectif social est de permettre à ces personnes d'accéder à l'emploi, de développer des compétences et d'assurer leur maintien durable dans le monde du travail.

Cette insertion durable peut se faire soit au sein même des Entreprises Adaptées, pour celles nécessitant un environnement de travail spécifique, soit vers des entreprises classiques lorsque les personnes sont prêtes à réintégrer le marché du travail traditionnel.

## Comment accompagnez-vous les Entreprises Adaptées dans la mise en œuvre de leurs politiques de responsabilité sociétale (RSE) ?

Nous aidons les Entreprises Adaptées à valoriser leur impact positif en termes de création d'emplois, d'ancrage territorial, et de relations solides avec les parties prenantes. Nous mettons en avant leur contribution aux politiques RSE de leurs donneurs d'ordre.

Notre accompagnement consiste à faire ressortir des indicateurs de performance économique, sociale et environnementale, ce qui permet aux Entreprises Adaptées de démontrer leur efficacité et leur valeur ajoutée dans le cadre de la RSE.

## Comment l'UNEA œuvre à influencer et peser davantage les politiques publiques pour qu'elles soient plus inclusives et soutiennent mieux les entreprises adaptées ?

En tant qu'acteur et tête de réseau dans le domaine du handicap, nous sommes en lien direct avec les politiques publiques et l'administration centrale.

Nous travaillons sur les conditions favorables au développement des Entreprises Adaptées et à la diffusion de notre savoir-faire inclusif auprès de toutes les entreprises, notamment dans le cadre de la loi «Plein emploi».

Nous avons récemment mis en œuvre des dispositifs expérimentaux tels que le CDD Tremplin et les Entreprises Adaptées de travail temporaire, initiés depuis 2018. Ces initiatives visent à favoriser un retour à l'emploi intensif pour les personnes les plus éloignées du marché du travail. Ces deux expérimentations ont été confirmées dans le droit par la loi pour le plein emploi de décembre dernier.

Cependant, leur succès dépend largement de l'évolution des pratiques de recrutement et de management des entreprises, tant publiques que privées.



Aujourd'hui, malgré nos efforts pour former et préparer les personnes en situation de handicap à l'emploi, si les entreprises ne sont pas prêtes à les accueillir en raison de critères de recrutement trop rigides, il devient difficile de les insérer durablement.

Nous constatons que les taux d'emploi des personnes handicapées plafonnent à 3,6% dans le secteur privé, bien en deçà de l'obligation légale de 6%.

Il reste encore des préjugés à surmonter et des adaptations à mettre en place pour que l'emploi des personnes handicapées devienne inné, apportant ainsi de la diversité et de la richesse aux équipes.

## Quelles synergies entretenez-vous avec les entreprises privées et publiques ?

Nous interagissons avec les entreprises sur deux axes principaux : l'activité économique et le recrutement. D'une part, nous agissons en tant que sous-traitants ou producteurs de biens et services pour des clients.

D'autre part, nous travaillons sur le développement des compétences des personnes en situation de handicap, afin de développer leur employabilité et de préparer pour ceux qui le souhaitent et le peuvent à une intégration durable dans les entreprises après une expérience professionnelle ou une formation au sein des entreprises adaptées.

Notre objectif est d'accompagner les personnes en situation de handicap à exprimer et mettre en œuvre leur projet professionnel le plus adapté à leur besoins et leurs capacités, à leur faire découvrir des environnements de travail diversifiés afin de leur garantir la durabilité de l'emploi.





# LES ENTREPRISES ADAPTÉES

Des alliés économiques et stratégiques



## ACTEUR DES TERRITOIRES



## CRÉATEUR D'ACTIVITÉ



- Réduction du montant de votre OETH
- Fournisseurs de produits ou de prestation de service
  - en lien direct
  - en sous-traitance
  - en co-traitance

## CONTRIBUTEUR DE VOTRE RSE

📍 production locale

✓ de qualité

🏆 compétitive

## DÉVELOPPEUR DE RESSOURCES HUMAINES

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019

CDD Tremplin

EATT (Entreprise Adaptée de Travail Temporaire)



➔ **PLACEMENT, INTÉRIM, ACCOMPAGNEMENT**

Retrouvez l'annuaire des EA sur le site [www.unea.fr](http://www.unea.fr)